

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°10 DU 28 JUIN 2010

SAISON 2009/2010

Présents :

Claude GANGLOFF, Président de la CCS
Michel ATTIE, Jacques TARRACOR, Bernard THIVILLIER

Excusée :

Virginie MOINEAU

Assistent :

Eric COLAS , Philippe CHEVALET, Jean PERIOU

1. GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Devoirs d'Accueil et de Formations des clubs seniors nationaux**
- **MELUN VDS VB 0775447 (2MA) :**

Après enquête menée auprès de la Ligue Régionale d'Ile de France et du Comité Départemental de Seine Saint-Denis, il s'avère qu'une équipe minime masculine de MELUN VDS VB était bien engagée dans le championnat départemental minime masculin organisé par le Comité Départemental de Seine Saint-Denis.

En conséquence, le club de MELUN VDS VB possède bien ces 120 points au regard de la réglementation des DAF et la CCS annule sa décision prise lors de sa réunion du 6 Mai 2010 (PV CCS N°9). MELUN VDS VB est donc qualifié sportivement pour la Nationale 2 masculine 2010/2011.

2. BILAN SUR LES FINALES FEDERALES CLUBS SENIORS ET JEUNES 2009/2010

La CCS fait un tour de table des différents Délégués Techniques de la CCS présents sur les finales jeunes et seniors.

Le déroulement de la plupart des compétitions a été satisfaisant tant au niveau de l'organisation que des compétitions.

Il est à noter une seule affaire disciplinaire en Coupe de France Cadet masculine à Saint-Jean d'Ilac pendant laquelle un joueur a été suspendu par la Commission de Discipline de la compétition pour la finale de classement de son club.

La CCS, dans ses cahiers des charges des finales jeunes 2010/2011, précisera l'inversion obligatoire des salles afin que les équipes ne jouent pas toujours dans la même salle pour respecter une équité sportive. Egalement, la CCS avancera la réunion technique à 13h00 au lieu de 14h00 pour les finales seniors N3. Ceci permettra de faire disputer toutes les rencontres de poules le samedi.

Date de rédaction : 06/07/2010
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°2 du 31/07/2010
Date de diffusion : 02/08/2010
Auteur : Claude GANGLOFF

3. POINT DU PRESIDENT SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB A SAINT-DIE DES VOSGES

Le Président et les membres font le point et analysent les votes défavorables de l'Assemblée Générale sur les propositions de la CCS concernant les déroulements des Coupes Minimes et Benjamins. La CCS essaiera, dans la mesure du possible, d'argumenter les points forts des changements proposés, souvent incompris des délégués des Ligues votant.

La CCS se félicite du fait que l'ensemble des divisions seniors fédérales aura le même système de classement

4. CLASSEMENT GENERAL ANNUEL DES EQUIPES 2009/2010 (CF ANNEXE)

La CCS finalise le classement en fonction des derniers désistements de ligues à l'accession en N3 ou de clubs qui ne se réengagent pas la saison 2010/2011.

5. COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS SENIORS DE DEF/N1/N2/N3 FEMININS ET MASCULINS 2010/2011 (CF ANNEXE)

La CCS compose les poules du Championnat de France de Division d'Excellence Féminine et Nationale 1, 2 et 3 féminin et masculin 2010/2011, sous réserve du règlement financier des engagements et pénalités par les clubs et sous réserve des éventuelles procédures administratives en cours, et compte tenu des informations transmises par la LNV à ce jour.

Ces poules seront soumises à la Cellule Administrative pour adoption avant diffusion aux équipes concernées.

La CCS propose à la Cellule Administrative de fixer la date à laquelle les clubs défaillants ne seront plus remplacés au mercredi 7 Juillet, en application de l'article 30C du RGEN.

La CCS précise que pour compléter la poule de N1F, elle a été dans l'obligation de faire accéder les équipes classées quatrième de N2F afin de palier certains désistements ou refus de monter en division supérieure. A cet effet, elle préconisera un changement de règlement pour l'Assemblée Générale 2011 pour les accessions supplémentaires en division fédérale uniquement, plus en adéquation avec la réalité sportive et financière. Ainsi pour palier un désistement de club, aller chercher dans un premier temps l'accédant au classement général annuel (comme c'est le cas réglementairement aujourd'hui), puis en cas de refus de celui-ci ou de nouveau désistement, repêcher le meilleur descendant au classement général annuel, puis le second accédant au classement général annuel, et ainsi de suite jusqu'à ce que la poule soit complétée du nombre souhaité.

La CCS précise également que les poules de Nationale 2 et 3 féminines et masculines sont effectuées en respectant l'aspect géographique sur l'ensemble du territoire ainsi que le poids sportif (classement général annuel, nombre d'accédants et de descendants, équipes CFC, situation géographique de la saison précédente) afin d'équilibrer au mieux l'ensemble des poules d'une même division.

La CCS tient à rappeler également qu'elle applique la règle habituelle consistant à mettre un maximum de 6 équipes d'une même Ligue Régionale dans une même poule afin de ne pas trop régionaliser certaines poules et compte tenu qu'il s'agit d'un championnat National.

La CCS actualise le Règlement Général des Epreuves Nationales au niveau des dispositions particulières pour chacune des divisions.

6. FINALISATION DU PLANNING 2010/2011

La CCS, sur demande de la LNV et en accord avec le Comité Directeur Fédéral lors de sa réunion en date de 16 et 17 Avril 2010, banalise les week-end du Tournoi Générali féminin des 2 et 3 Octobre 2010 ainsi que le week-end correspondant aux finales des Coupes de France seniors féminines et masculines des 16 et 17 Avril 2010.

Pour cette raison et compte tenu des autres contraintes calendaires (finales de N2 et N3, finales jeunes...), les championnats de N2 et de N3 se terminent le dimanche 1^{er} Mai 2011. En effet, les finales des Coupes de France seniors venant s'inscrire entre la 20^{ème} et 21^{ème} journée soit 15 jours entre l'antépénultième et l'avant dernière journée, la CCS ne pouvait une nouvelle fois laisser 15 jours de battement entre la 21^{ème} journée et la 22^{ème} et dernière journée de championnat. La CCS attirera l'attention des équipes sur ce point et les sensibilisera à réserver leurs salles rapidement dans la saison.

7. COUPES DE FRANCE SENIORS 2010/2011

La CCS examine le projet de règlement de la deuxième phase des Coupes de France seniors féminines et masculines de la LNV avec l'entrée en lice des équipes Pro. Elle se félicite des changements apportés par la LNV en fonction de ses propositions à savoir que les équipes des plus petites divisions recevront et qu'elles n'auront à supporter que les frais d'arbitrages.

La CCS précise, dans ses règlements féminins et masculins de la première phase que, malgré la volonté de la LNV et du Comité Directeur Fédéral du 16 et 17 Avril 2010, elle ne pourra rendre obligatoire l'engagement des équipes de DEF et de N1M dans ces compétitions, compte tenu que cette mesure n'a pas été votée à l'Assemblée Générale à Saint-Dié des Vosges.

Un courriel sera transmis début Juillet aux équipes concernées pour engagement sur Internet, la date limite d'engagement ayant été fixée au 10 Septembre 2010.

La CCS relancera les clubs début Septembre pour obtenir plus d'engagements et les sensibiliser à organiser des rencontres promotionnelles pour recevoir des équipes de LAF et LBM.

Le Secrétaire de la CCS,
Jacques TARRACOR

Le Président de la CCS,
Claude GANGLOFF

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 06/07/2010
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°2 du 31/07/2010
Date de diffusion : 02/08/2010
Auteur : Claude GANGLOFF